

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 29 août 2023, à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES :

- Geneviève Blais
- Isabelle Cloutier
- Carole Dallaire
- Josée Ducharme
- Isabelle Gonthier
- Lessead Jaziri, vice-président
- Alain Jutras
- Simon Legault
- Julie Meloche
- Edna Myrthil, présidente
- Olivier Provost-Marchand
- Christian Slachetka
- Émilie St-Jacques
- Dominique Sylvain
- Mélanie Villemaire

Directrice générale : Nathalie Joannette

Secrétaire générale : M^e Marie-France Dion

Invités :

- Nathalie Denny, directrice générale adjointe, DG
- Roch-André Malo, directeur général adjoint, DG
- Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
- Yolande Vanier, directrice générale adjointe, DG
- Barbara Bédard, directrice par intérim, SRH
- Isabelle Guay, directrice, SOST
- Denis Riopel, directeur, SRM
- Patrick Courtemanche, directeur adjoint, SOST
- M^e Josiane Landry, secr. gén. adj. et dir. adj., SSGC
- Judith Lapierre, coordonnatrice aux comm., SSGC
- Annie Renaud, directrice adjointe, SEJ
- Marylène Raby, analyste, SSGC

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de Mme Edna Myrthil, vice-présidente.

Il est 19 h 37.

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, précise que les procédures de convocation ont été respectées.

1.2. RÉCEPTION DES LETTRES DE DÉMISSION DE M^{MES} CAROLYNE ASSELIN ET CAROLE DALLAIRE (ART. 175.8 LIP)

La secrétaire générale informe les membres du conseil d'administration de la réception de deux lettres de démission de membres du conseil d'administration, soit Mme Caroline Asselin, dont la démission a pris effet le 15 août 2023, et Mme Carole Dallaire, dont la date d'entrée en vigueur de sa démission est le 7 septembre prochain. Les lettres de démission sont versées au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 118-A.

M^e Dion profite de la présence de Mme Dallaire pour la remercier de son implication au sein du conseil d'administration.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° CA-230829-406

Mme Edna Myrthil demande d'ajouter le sujet *Dossier spécial – pour décision* au point 13.2.1. de l'ordre du jour;

M. Christian Slachetka demande le retrait du point 6.5. *Reddition de comptes de la directrice générale – Dérogation à la Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements (OS-01) (l'article 11.3)* de l'agenda de consentement pour le déplacer au point 7.1.;

Il est proposé par M. Christian Slachetka

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
1.2. Réception des lettres de démission de Mmes Carolyne Asselin et Carole Dallaire (art. 175.8 LIP)
2. Ordre du jour
2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance publique d'information
3.1. Séance publique d'information : présentation du <i>Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027</i>
4. Élection
4.1. Nomination de la présidence du conseil d'administration – proposition d'une procédure d'élection – pour adoption
5. Période de questions du public (30 minutes)
6. Agenda de consentement
6.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023 : 6.1.1. Adoption 6.1.2. Suivi : aucun
6.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juillet 2023 : 6.2.1. Adoption 6.2.2. Suivi : aucun
6.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2023 : 6.3.1. Adoption 6.3.2. Suivi : aucun
6.4. Reddition de comptes de la directrice générale – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
7. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
7.1. Reddition de comptes de la directrice générale – Dérogation à la <i>Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements (OS-01) (l'article 11.3)</i>

8. Services éducatifs
8.1. Secteur des jeunes
8.2. Secteur des adultes
9. Services administratifs
9.1. Ressources matérielles
Pause
9.2. Organisation scolaire et transport
9.2.1. Octroi d'un contrat de transport – Groupe Renaud – pour adoption
9.3. Ressources financières
9.4. Ressources humaines
9.5. Ressources des technologies de l'information
10. Secrétariat général
10.1. Désignation des membres aux comités légaux – pour adoption
10.2. Désignation au comité consultatif de transport – pour adoption
10.3. Politique d'embauche des hors cadres (RH-09) – pour adoption
10.4. <i>Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone</i> – Dépôt des déclarations et engagement et des déclarations d'intérêts – pour adoption
11. Administration générale
11.1. Rapport de la directrice générale
12. Information sur les travaux des comités
12.1. Comité des ressources humaines : rapport annuel 2022-2023
12.2. Comité de gouvernance et d'éthique : rapport annuel 2022-2023
12.3. Comité de vérification : rapport annuel 2022-2023
12.4. Comité consultatif de transport
12.5. Comité de parents
13. Information et question des membres du conseil d'administration
13.1. Information de la présidence
13.2. Information et faits saillants de la directrice générale
13.2.1. Dossier spécial – pour décision
14. Autre
14.1. Varia
15. Clôture
15.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE à la vice-présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

3. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

3.1. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION : PRÉSENTATION DU *PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027*

La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, rappelle les étapes ayant mené à l'adoption du *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*. Elle mentionne que le ministère de l'Éducation a récemment approuvé le PEVR, sans aucune demande de modification.

Elle remercie les membres du Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) pour leur implication et procède à leur présentation. Elle souligne le travail important de coordination des travaux effectués par Mmes Judith Lapierre et Marylène Raby, respectivement coordonnatrice et analyste au Service du secrétariat général et des communications dans le présent dossier. Une vidéo explicative du PEVR est présentée au public.

Il est 19 h 57.

4. ÉLECTION

4.1. **NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROPOSITION D'UNE PROCÉDURE D'ÉLECTION**

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, explique la procédure d'élection proposée pour le poste de présidente du conseil d'administration.

PROPOSITION D'UNE PROCÉDURE D'ÉLECTION

Proposition

Il est proposé par M. Alain Jutras

1. les personnes intéressées par la fonction de présidente font part de leur intérêt, séance tenante;
2. si plusieurs personnes manifestent un intérêt, chaque candidat dispose, en ordre alphabétique de nom de famille, d'un temps de parole de 5 minutes pour se présenter, expliquer son intérêt et les compétences lui permettant d'occuper la fonction, et pour répondre aux questions des membres du CA;
3. les membres du CA délibèrent hors la présence des candidats, s'ils le souhaitent;
4. un vote au scrutin secret est effectué par bulletin de vote confidentiel si aucun consensus n'est obtenu lors des délibérations;
5. le candidat ayant le plus de votes et obtenant la majorité des voix est déclaré président.e;
6. si plus de deux (2) candidats se sont présentés et qu'aucun n'obtient une majorité de voix, les deux (2) candidats ayant obtenu le plus de votes sont retenus et un deuxième tour de vote est effectué;
7. en cas d'égalité des voix, un tirage est effectué.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Résolution n° CA-230829-407

Il est proposé par M. Christian Slachetka

D'AMENDER la proposition en retirant le point 3. « *les membres du CA délibèrent hors la présence des candidats, s'ils le souhaitent.* »

Le vote est demandé par Mme Julie Meloche.

POUR (5) : Josée Ducharme, Lessead Jaziri, Olivier Provost-Marchand, Christian Slachetka et Mélanie Villemaire.

CONTRE (9) : Geneviève Blais, Carole Dallaire, Isabelle Gonthier, Alain Jutras, Simon Legault, Julie Meloche, Edna Myrthil, Émilie St-Jacques et Dominique Sylvain.

ABSENTION (0).

Rejeté à la majorité

Retour à la proposition principale, laquelle se lit comme suit :

PROPOSITION D'UNE PROCÉDURE D'ÉLECTION

Résolution n° CA-230829-408

Document déposé :

A) Sommaire

Il est proposé par M. Alain Jutras

1. les personnes intéressées par la fonction de présidence font part de leur intérêt, séance tenante;
2. si plusieurs personnes manifestent un intérêt, chaque candidat dispose, en ordre alphabétique de nom de famille, d'un temps de parole de 5 minutes pour se présenter, expliquer son intérêt et les compétences lui permettant d'occuper la fonction, et pour répondre aux questions des membres du CA;
3. les membres du CA délibèrent hors la présence des candidats, s'ils le souhaitent;
4. un vote au scrutin secret est effectué par bulletin de vote confidentiel si aucun consensus n'est obtenu lors des délibérations;
5. le candidat ayant le plus de votes et obtenant la majorité des voix est déclaré président.e;
6. si plus de deux (2) candidats se sont présentés et qu'aucun n'obtient une majorité de voix, les deux (2) candidats ayant obtenu le plus de votes sont retenus et un deuxième tour de vote est effectué;
7. en cas d'égalité des voix, un tirage est effectué.

Adopté

APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Appel de candidatures

M. Lessead Jaziri et Mme Edna Myrthil manifestent leur intérêt.

Conformément à la procédure d'élection adoptée (rés. n° CA-230829-408), les candidats disposent, en ordre alphabétique de nom de famille, respectivement de 5 minutes chacun pour se présenter, expliquer leur intérêt et les compétences leur permettant d'occuper la fonction, et pour répondre aux questions des membres du CA.

À la suite de la présentation des candidats, M^e Dion demande aux membres s'ils souhaitent délibérer hors la présence des candidats. Considérant qu'aucun membre n'indique sa volonté en ce sens, les membres procèdent au vote secret, par bulletin de vote confidentiel, pour l'élection au poste de présidence.

Le candidat ayant reçu le plus de votes et obtenant ainsi la majorité des voix est : madame Edna Myrthil. Elle est donc déclarée élue à la présidence.

NOMINATION DE LA PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ADOPTION

Résolution n° CA-230829-409

Document déposé :

A) Sommaire

ATTENDU que le mandat de président du conseil d'administration occupé par monsieur Gautier Njokou a pris fin en même temps que son mandat en tant que membre, soit au 30 juin 2023;

ATTENDU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que lors de sa première séance, le conseil d'administration doit nommer, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants et que le mandat du président et du vice-président prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

ATTENDU la procédure d'élection retenue par le conseil d'administration;

ATTENDU le résultat du vote tenu en application à ladite procédure;

Il est proposé par Mme Julie Meloche

DE NOMMER madame Edna Myrthil présidente du conseil d'administration du CSSMI.

Adopté

Le poste de vice-présidence, alors occupé par Mme Edna Myrthil, devenant ainsi vacant, Mme Mélanie Villemare demande une modification à l'ordre du jour afin d'y ajouter le point 4.2. *Nomination de la vice-présidence du conseil d'administration – adoption.*

APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Appel de candidatures

M. Lessead Jaziri manifeste son intérêt.

Aucun autre candidat ne manifeste son intérêt. Par conséquent et conformément la procédure d'élection adoptée (rés. n° CA-230829-408), M. Lessead Jaziri est élu vice-président du conseil d'administration, par acclamation.

4.2. NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ADOPTION

Résolution n° CA-230829-410

ATTENDU que le poste de vice-présidence du conseil d'administration occupée par madame Edna Myrthil est devenu vacant en raison de sa nomination à titre de présidente du conseil d'administration;

ATTENDU la procédure d'élection retenue par le conseil d'administration (rés. n° CA-230829-408);

Il est proposé par M. Simon Legault

DE NOMMER monsieur Lessead Jaziri vice-président du conseil d'administration.

Adopté

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, expose les règles de la *Période de questions du public*.

Monsieur Alexandre Legault, parent d'un élève de 1^{re} année, interpelle les membres du conseil d'administration relativement à la pénurie de main-d'œuvre au niveau des postes d'éducateurs et d'éducatrices en service de garde, comme annoncé par la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) dans les médias

Madame Barbara Bédard indique qu'aucun chiffre n'a été donné par le CSSMI. En fait, 237 postes restent à pourvoir.

Madame Annie Renaud ajoute que, dans les circonstances, le CSSMI peut engager des enseignants ou des techniciens en éducation spécialisés, afin qu'un plus grand nombre de milieux répondent aux besoins. À la question de M. Legault au sujet d'un possible remboursement de frais si les ratios ne sont pas respectés, elle ajoute que les parents ne paient pas présentement le coût réel, compte tenu de l'application d'un plan d'atténuation des impacts financiers.

Monsieur Philippe Caron, parent d'une fille de 1^{re} année à l'école Cœur à cœur, l'Alternative, interpelle les membres du conseil d'administration relativement aux méthodes de recrutement des éducateurs et éducatrices en service de garde, ainsi qu'aux moyens mis en place pour éviter des bris de service. Il demande également s'il existe des bris de service.

Madame Bédard fait l'énumération des différentes actions posées par le CSSMI au niveau du recrutement. Elle ne se prononce pas sur l'efficacité de chacune des actions, mais ajoute que c'est la combinaison des moyens qui compte. De plus, Madame Renaud ajoute qu'une direction d'établissement d'expérience à la retraite soutient actuellement les directions du primaire, et ce, depuis le début du mois d'août, afin d'éviter les bris de service.

Il est 20 h 40.

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2023

Résolution n° CA-230829-411

Il est proposé par Mme Carole Dallaire

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023.

Adopté

6.2.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2023

Résolution n° CA-230829-412

Il est proposé par Mme Carole Dallaire

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juillet 2023.

Adopté

6.3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023

Résolution n° CA-230829-413

Il est proposé par Mme Carole Dallaire

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2023.

Adopté

6.4. REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$

Aucun contrat de construction de plus de 1 M\$ n'a été octroyé entre le 13 juin et le 23 août 2023 par la directrice générale. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

7. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

7.1. REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – DÉROGATION À LA POLITIQUE SUR L'ADMISSION, L'INSCRIPTION ET LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS (OS-01) (ARTICLE 11.3)

Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

La directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport, Mme Isabelle Guay, répond à une question de M. Christian Slachetka au sujet des dérogations accordées. Elle explique qu'il s'agit de trois élèves qui n'avaient pas 74 % (réussite assurée) en français et en mathématique. Le CSSMI a pu leur offrir une place.

9. SERVICES ADMINISTRATIFS

9.2. Organisation scolaire et transport

9.2.1. OCTROI D'UN CONTRAT DE TRANSPORT – GROUPE RENAUD

Résolution n° CA-230829-414

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Contrat de transport de minibus pour les années scolaires 2023-2024 à 2027-2028

ATTENDU le besoin d'octroyer le transport scolaire à la rentrée scolaire 2023-2024 à l'ensemble des élèves qui y ont droit;

ATTENDU que l'article 15 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que nous sommes autorisés à négocier de gré à gré avec un transporteur avec lequel nous étions liés par contrat l'année scolaire précédente pour du transport devant être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus;

ATTENDU que Groupe Renaud est le seul transporteur par minibus qui était sous contrat pour les minibus pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU que le CSSMI est très satisfait des services rendus par Groupe Renaud pour les services de minibus;

ATTENDU que plusieurs minibus du Groupe Renaud ont subi des transformations pour les adapter aux besoins des élèves du CSSMI;

ATTENDU qu'en date du 25 août 2023, une entente a été conclue entre le CSSMI et le transporteur scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADJUGER un contrat de transport scolaire à Groupe Renaud (6240143 Canada inc.) pour une valeur initiale de 70 218 \$ pour 28 minibus pendant cinq (5) ans, totalisant la somme de 9 830 520 \$;

D'AUTORISER la directrice générale à signer la lettre d'adjudication pour l'octroi de ce contrat;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 118.

Adopté

10. SECRETARIAT GÉNÉRAL

10.1. DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMITÉS LÉGAUX

Résolution n° CA-230829-415

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-201215-44 *Comité des ressources humaines – composition et nomination des membres*
- C) Résolution n° CA-201215-45 *Comité de vérification – composition et nomination des membres*
- D) Résolution n° CA-201215-46 *Comité de gouvernance et d'éthique – composition et nomination des membres*

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer trois comités, soit un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines;

ATTENDU que, le 15 décembre 2020, le conseil d'administration a déterminé la composition des membres de chacun des trois comités, en vertu des résolutions n°s CA-201215-44, CA-201215-45 et CA-201215-46;

ATTENDU que suivant ses règles de régie interne, chacun des comités désignera, parmi les membres du conseil d'administration, sa présidence;

ATTENDU que, en vertu de la résolution n° CA-220830-253, le mandat des membres des trois comités s'est terminé avec la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les membres des trois comités dont le mandat débute le 29 août 2023 et se termine à la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2024-2025;

Il est proposé par Mme Julie Meloche

DE NOMMER les membres suivants pour faire partie de chacun des comités :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- M^{me} Julie Meloche
- M. Lessead Jaziri
- M. Alain Jutras
- M. Simon Legault, membre de la communauté avec l'expérience spécifique

Comité de vérification :

- M^{me} Dominique Sylvain, membre de la communauté avec l'expertise
- M^{me} Mélanie Villemaire
- M. Olivier Provost-Marchand
- M. Christian Slachetka

Comité des ressources humaines :

- M^{me} Isabelle Gonthier
- M^{me} Mélanie Villemaire
- M. Simon Legault

Adopté

10.2. DÉSIGNATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Résolution n° CA-230829-416

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-220830-254 *Désignation au comité consultatif de transport*

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au *Règlement sur le transport des élèves*;

ATTENDU que le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que le comité consultatif de transport compte notamment deux membres du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire

DE NOMMER monsieur Lessead Jaziri et madame Josée Ducharme au comité consultatif de transport.

Adopté

10.3. POLITIQUE D'EMBAUCHE DES HORS CADRES (RH-09) – DÉSIGNATION

Résolution n° CA-230829-417

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) *Politique d'embauche des hors cadres (RH-09)*
- C) Résolution n° CA-210309-60

ATTENDU la *Politique d'embauche des hors cadres (RH-09)* qui prévoit, lorsqu'il y a lieu de pourvoir un poste de hors cadre (directeur général ou directeur général adjoint) la mise en place d'un comité de sélection formé des membres suivants :

- le président du CA;
- trois (3) membres du CA;
- une personne-ressource à être déterminée par le comité de sélection; et
- la directrice générale (lorsqu'il s'agit de recruter un directeur général adjoint).

ATTENDU que les membres du conseil d'administration représentant le personnel ne peuvent pas siéger au comité de sélection pour le processus de comblement du poste de directeur général et de directeur général adjoint, étant donné la nature du mandat de ce comité et du fait que les membres du conseil d'administration représentant le personnel pourraient avoir à s'abstenir de voter à ce sujet (art. 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*);

ATTENDU la fin de mandat du président et de plusieurs membres du conseil d'administration, ainsi que la désignation de nouveaux membres en date du 1^{er} juillet 2023;

Il est proposé par Mme Geneviève Blais

DE FORMER le comité de sélection prévu à la *Politique d'embauche des hors cadres* (RH-09), lequel comité étant composé des personnes suivantes, à savoir :

1. Présidence : Mme Edna Myrthil, présidente
2. Membre du CA : M^{me} Julie Meloche
3. Membre du CA : M^{me} Mélanie Villemaire
4. Membre du CA : M. Alain Jutras
5. Personne-ressource : à être déterminée par le comité de sélection
6. Directrice générale (lorsqu'il s'agit de recruter un directeur général adjoint) : M^{me} Nathalie Joannette

Adopté

10.4. RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE – DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CA

Résolution n° CA-230829-418

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Déclaration et engagement
- C) Déclaration d'intérêts

ATTENDU que le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (ci-après le « **Règlement** ») prévoit l'obligation pour chacun des membres du CA d'attester dans une déclaration écrite qu'il connaît et comprend les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, et qu'il s'engage à les respecter et en promouvoir le respect, le tout, au plus tard à la première séance du CA qui suit son entrée en fonction;

ATTENDU que le *Règlement* prévoit l'obligation pour tous les membres du conseil d'administration de signer une déclaration d'intérêts conforme aux prescriptions de ce dernier, le tout dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement;

ATTENDU que le *Règlement* prévoit que la déclaration d'engagement et la déclaration d'intérêts doivent être déposées devant le conseil d'administration dans les délais prescrits par ce règlement;

ATTENDU que le formulaire de déclaration et engagement conforme aux prescriptions du Règlement a été transmis par courriel à tous les nouveaux membres désignés du conseil d'administration dont l'entrée en fonction était le 1^{er} juillet 2023, afin qu'il soit rempli dans les délais requis et transmis à la secrétaire générale pour la présidence du conseil d'administration;

ATTENDU que le formulaire de déclaration d'intérêts conforme aux prescriptions du Règlement a été transmis par courriel à tous les membres du conseil d'administration afin qu'il soit rempli dans les délais requis et transmis à la secrétaire générale pour la présidence du conseil d'administration;

ATTENDU qu'afin d'assurer la conformité aux exigences législatives, il est opportun que la secrétaire générale soit mandatée pour assurer, à compter de la présente résolution, la gestion et la conservation de la déclaration d'intérêts, et ce, sous réserve des rôles et fonctions nommément conférés à la présidence du conseil d'administration par le Règlement;

Il est proposé par M. Alain Jutras

DE PRENDRE ACTE du dépôt par les nouveaux membres désignés du conseil d'administration de la déclaration et engagement ci-dessus mentionnée, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

DE PRENDRE ACTE du dépôt par tous les membres du conseil d'administration de la déclaration d'intérêts ci-dessus mentionnée, et ce, conformément aux exigences dudit Règlement;

DE MANDATER la secrétaire générale à assurer, à compter de la présente résolution, la gestion et la conservation de la déclaration effectuée par les membres du conseil d'administration conformément à l'article 12 dudit Règlement, ainsi que sous réserve des rôles et fonctions nommément conférées à la présidence du conseil d'administration par ce même règlement;

DE VERSER la déclaration et engagement ainsi que la déclaration d'intérêts des membres au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 119, sous pli confidentiel.

Adopté

11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11.1. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, énonce qu'il s'agit du rapport qu'elle aurait dû présenter en juin dernier.

Les priorités ont été travaillées avec le comité d'évaluation du rendement de la directrice générale. Parmi celles-ci se trouvent l'élaboration du PEVR, ainsi que la démarche d'amélioration continue. D'ailleurs, certains éléments de cette démarche sont intégrés dans la mise en œuvre du PEVR. Un tableau de bord relatif aux décisions du CA et du suivi qui en découle est également présenté.

M. Alain Jutras précise que le comité souhaite que les membres du personnel soient informés des différentes décisions prises par le CA.

12. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS

Il n'y a pas eu de travaux des comités depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Le rapport annuel 2022-2023 du comité des ressources humaines, du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification est déposé en information au cahier de la présente séance.

13. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

13.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

M. Christian Slachetka demande que soit transmise une lettre de remerciements aux deux membres du conseil d'administration ayant remis leur démission.

Mme Edna Myrthil remercie la secrétaire générale pour l'organisation de l'activité d'accueil des nouveaux administrateurs.

13.2. INFORMATION ET FAITS SAILLANTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

HUIS CLOS – DOSSIER SPÉCIAL

Résolution n° CA-230829-419

Il est proposé par M. Alain Jutras

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 28.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CA-230829-420

Il est proposé par M. Christian Slachetka

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 57.

13.2.1. DOSSIER SPÉCIAL – ADOPTION

Résolution n° CA-230829-421

ATTENDU l'annonce du départ à la retraite de la directrice générale, madame Nathalie Joannette;

Il est proposé par M. Olivier Provost-Marchand

DE NOMMER la firme Humance à titre de firme ressource pour siéger au comité de sélection conformément à la *Politique d'embauche des hors cadres* (RH-09);

DE MANDATER la firme Humance et le comité de sélection formé en vertu de la *Politique d'embauche des hors cadres* (RH-09) (rés. n° CA-230829-417) afin de mettre en place le processus de recrutement du nouveau directeur général;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines afin de procéder à l'affichage du poste de directeur général, dans les meilleurs délais.

Adopté

14. AUTRE

14.1. VARIA

Aucun sujet.

15. CLÔTURE

15.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Résolution n° CA-230829-422

Il est proposé par M. Christian Slachetka

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 59.

Edna Myrthil, présidente

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale